



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA VENDEE

Préfecture
Direction de la Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau des élections et de
La Réglementation

Dossier suivi par : Sophie DORE

Téléphone : 02 51 36 71 06

Fax : 02 51 36 70 27

Sophie.dore@vendee.gouv.fr

Je soussigné (e) :

NOM et prénoms :

Epouse :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Mail :

Téléphone :

Agissant en qualité de :

Commissionne M – Mme Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Mail :

Téléphone :

En qualité de :

Garde-chasse particulier Garde-pêche particulier

Garde des bois particulier

Garde de la voirie routière Garde du littoral

Pour assurer la surveillance de ~~ma (ou mes propriétés/~~mes droits de chasse/~~mes droits de pêche~~ (rayer les mentions inutiles) situés à :

Commune, massif forestier, plan d'eau, cours d'eau....	Superficie	N° de parcelles	N° de section au cadastre

Les gardes particuliers seront plus particulièrement chargés de constater les infractions suivantes (rayer les mentions inutiles selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) :

Infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tag, dépôts de déchets, etc...);

- Infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement ;
- Infraction commises en matière de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement ;
- Infraction commises à la propriété forestière ;
- Infraction touchant aux domaines routiers prévus par le code de la voirie routière-
- Autre :

Pièces annexées à la présente commission :

- Les documents attestant par tout moyen la preuve de mes droits de propriété sur le ou les territoires concernés (titre de propriété, bail, contrat y compris attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc...).
- A défaut de prouver la réalité de mes droits, je fournis une attestations sur l'honneur que je suis titulaire des droits associés au territoire concerné.
- La localisation des territoires, un plan (extrait cadastral, carte IGN...) en deux exemplaires sur lequel l'étendue des droits de chasse aura été délimitée.

Fait à

Le

Signature de commettant